



**Les membres actuels du conseil d'administration,
élus en janvier 2024, sont :**

- Christophe FARE :

chef de chœur, membre de droit d'Atout Chœur
christophe.fare@gmx.fr - 06.28.06.82.48

- Deborah TIGRID, présidente

chargée de la communication et de la mise en scène
deborah.tigrig@wanadoo.fr - 06.16.12.10.12

- Nicole DUCLOS-MOINET, secrétaire

ndm94@hotmail.fr 06.28.50.58.58

- Brigitte PINSIVY : trésorière

brigitte.pinsivy@free.fr - 06..83.73.18.52

- Martine BATREAU

martine.batreau@gmail.com - 06.10.04.00.74

- Danielle RIBAILLER

ribdani@hotmail.fr 06.29.56.39.05

L'adresse mail de la chorale est : **chorale.atoutchoeur94@gmail.com**

Le site: **www.chorale-atoutchoeur94.fr**

Siège social : 1 rue des Platanes 94320 THIAIS

Tous les documents d'inscriptions, sont à adresser à notre secrétaire:

Nicole DUCLOS, 7 Résidence Plein Sud 94320 - THIAIS

L'adhésion à l'association se fait par le paiement de la cotisation,
l'acceptation des statuts, du règlement intérieur et du livret d'accueil.



Chorale ATOUT CHŒUR EN SEINE CHOISY-THIAIS

Chefs de chœur :
Christophe Faré
Laurence Temime

Coach vocal : Marianne Seleskovitch

**Livret d'accueil saison 2024-2025
à l'attention des choristes**

ATOUT CHŒUR est une Chorale mixte, joyeuse et dynamique, créée en 2013 ; tous les membres sont des chanteurs amateurs engagés dans une démarche de progression et de qualité.

Le répertoire varié s'étend des chants du monde au chant classique, du gospel aux chants africains en passant par la variété française et étrangère. La caractéristique du chant choral est la polyphonie.

L'harmonie du chant choral est le résultat du travail et de l'implication d'une somme d'individualités.

C'est dans cet esprit de prise de conscience du rôle et de l'apport de chacun que nous avons élaboré ces quelques règles de fonctionnement pour le plus grand plaisir de faire, ENSEMBLE, de belles choses!

Accueil des nouveaux choristes:

Une audition individuelle des nouveaux arrivants sera effectuée par les chefs de chœur et le coach vocal afin de déterminer la tessiture de chacun et de valider son entrée dans le chœur dans un souci d'équilibre entre les pupitres. (soprani, alti, ténors, basses)

Quelques règles d'organisation au sein de la chorale

Pour aboutir au but fixé par les Chefs de chœur et pour garder un équilibre harmonieux de voix par pupitre durant les apprentissages et prestations vocales, il est nécessaire pour chaque choriste d'adhérer aux quelques règles indiquées ci-dessous:

Répétitions:

Celles-ci se déroulent chaque lundi de 20 heures à 22 heures 15.

Les choristes sont sollicités à tour de rôle pour la mise en place de la salle (dès 19H45) et pour le rangement du matériel en fin de répétition .

La **punctualité** et l'**assiduité** de chacun sont essentielles pour avancer et profiter pleinement des 2 heures et quart de répétition.

Une feuille de présence est à émarger à chaque répétition. Une tolérance de 3 absences maximum par trimestre (sauf cas de force majeure) sera admise. La présence aux diverses manifestations et aux concerts est soumise à l'appréciation du chef de chœur qui se réserve le droit, d'accepter ou non un choriste sur des critères d'assiduité, de travail personnel et d'implication.

Une répétition se déroule en plusieurs temps : échauffement, travail rythmique, travail en pupitre, travail en chœur. Nous sommes nombreux : par respect pour tous, le **silence** est de rigueur avant, pendant et après chaque chant..

Pour faciliter l'intégration des nouveaux choristes et la communication des consignes en cas d'absence, il est demandé aux choristes de former des **binômes ou trinômes** et de transmettre leurs coordonnées à la secrétaire.

Fichiers musicaux de travail :

Le travail personnel de chacun est le garant d'un travail collectif de qualité . Le chef de chœur met à votre disposition tout au long de l'année des fichiers musicaux de travail par tessiture, des partitions et les paroles de chaque chant sur le site www.chorale-atoutchoeur94.fr. Les explications et le code d'accès seront donnés dès la rentrée. Ces fichiers musicaux vous permettront de travailler en amont des répétitions.

Manifestations et concerts :

Des demi- journées , journées ou week-end sont organisés et notés sur le planning annuel. Leur déroulement se fera sous forme **d'ateliers** qui seront consacrés à la technique vocale, au travail scénique , chorégraphique et rythmique.

La présence à ces répétitions et formations est indispensable pour la réussite des concerts. En cas d'absence à titre exceptionnel, merci de prévenir le chef de chœur ou la secrétaire.

Pour faciliter les chorégraphies, les déplacements et mises en scène, les chants sont à savoir **par cœur** pour les concerts, sauf consigne spécifique du chef de chœur.

La participation au stage GOSPEL de mars est obligatoire car les chants appris font partie intégrante du répertoire des concerts de fin d'année.

La présence aux répétitions et à la Générale qui précéderont nos concerts est **OBLIGATOIRE** pour la réussite de ces temps forts.

Une tenue de concert et des accessoires sont choisis pour les concerts : ils varient selon la saison, le répertoire et les exigences scéniques. Les choristes sont tenus de respecter scrupuleusement ces consignes pour une belle harmonie du groupe.

Assemblée générale annuelle :

L'assemblée générale avec élection des membres du conseil d'administration se déroulera en début 2025. C'est un moment fort et décisif de la vie associative. Les membres élus pour un an sont les personnes que vous mandatez pour la gestion des affaires courantes de la chorale.